

AFFAIRE N° 48.- Convention à passer avec la S.E.C.M.O. pour l'étude et la surveillance des travaux de la 5ème tranche d'assainissement de la Ville de Saint-Denis.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'approuver la convention à passer avec la S.E.C.M.O. chargée de l'étude du projet, de la direction et de la surveillance des travaux de la 5ème tranche d'assainissement de la Ville de Saint-Denis.

Cette tranche comprendra :

- la réalisation des canalisations eaux pluviales dans la rue du Général de Gaulle (de la fin de la 4ème tranche jusqu'à la rue Fénelon) ainsi que dans la rue Juliette Dodu (de la rue Pasteur à l'exutoire).
- la réalisation des canalisations eaux usées dans la rue du Général de Gaulle (de la fin de la 4ème tranche à la rue Fénelon), dans la rue Juliette Dodu (de la rue de Nice à la rue Maréchal Leclerc) et dans la rue Jean Chatel (de la rue Maréchal Leclerc à la rue Labourdonnais).
- la réfection définitive des rues et trottoirs intéressés.

Les crédits nécessaires au paiement de cette convention sont prévus au Chapitre 902, article 2 302-20 du Budget Primitif de 1970.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
St. Denis le 24 mai 1970
p. le Préfet
le Secrétaire Général
Signé: Ph. Kessler
Pour copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
Signé: Ch. Vergereau